Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abattement sur donation

Par Noutch

Bonjour,
Dans un couple marié qui est le donateur d'un appartement (qui n'est pas la résidence principale mais donné en location) donné à ses enfants ?
Merci
Noutch

Par yapasdequoi

Bonjour,
Réponse : le propriétaire !
(On ne peut donner que ce qu'on possède.)

Selon l'acte de propriété et le régime matrimonial du couple, c'est le plus souvent une indivision à 50/50. Mais d'autres situations sont possibles.
Que dit le notaire ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

"Dans un couple marié qui est le donateur d'un appartement donné à ses enfants ?"

Si vous être mariés sous le régime légal, ayant acquis ensemble ce bien, il est en communauté.
Si vous êtes sous contrat de mariage, en séparation de biens par exemple, vous pouvez être en indivision.

Pour donner l'intégralité du bien, les 2 interviennent dans les 2 cas.